



Bulletin Municipal 2018



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Pour commencer, je tiens à remercier tous ceux qui ont conçu et réalisé ce bulletin.

Comme vous le savez, nous venons de fêter le départ en retraite de Jean-Paul JARLETON. Une page se tourne : quarante ans instituteur à Verneugheol, Jean-Paul aura marqué son passage à l'école, la preuve, le nombre d'élèves présents à cette fête. Bonne retraite Jean-Paul. La vie continue, espérons que Sandra, comme lui, saura faire vivre notre école.

Dans les deux ans qui viennent, d'autres changements auront lieu dans la commune, bien sûr les élus, mais aussi le personnel communal.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui assurent le service communal avec sérieux, dévouement et disponibilité.

Changement au niveau de la population : bien des maisons changent de propriétaire et actuellement, nous avons trois logements communaux libres.

Le maintien de l'école reste une de nos préoccupations, c'est pourquoi nous venons de mettre en place un service de transport scolaire vers Le Puy Saint Gulmier.

Le point sur les travaux communaux : la clôture des périmètres de protection des sources a pris beaucoup de retard mais devrait être terminée à l'automne. Les travaux du cimetière ont commencé, le logement de Coussat est en cours de rénovation, pour le presbytère, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de restauration.

Depuis quelques semaines, nous avons subi plusieurs incidents au niveau de la distribution de l'eau potable. Merci à tous ceux qui nous appellent dès qu'ils constatent une baisse de pression, cela nous permet d'anticiper la réparation.

Pour 2019, en plus des travaux du presbytère, un programme de voirie est prévu.

Enfin, j'espère que nous nous retrouverons très nombreux en ce 11 novembre, pour fêter le centenaire de l'armistice.

Bon courage à tous et bonne santé.

Je tiens à apporter mon soutien à tous ceux qui sont dans la souffrance.

TAXES LOCALES

• Taxes d'habitation

Taux : 7.35

Produit fiscal attendu : 20 168 euros

• Taxes foncières pour bâti

Taux : 10.76

Produit fiscal attendu : 18 604 euros

• Taxes foncières pour non bâti

Taux : 94.30

Produit fiscal attendu : 40 738 euros

ETAT DES SECTIONS AU 1^{er} JANVIER 2018

ANGOILAS	112 291.68 €
LES AYMARDS	31 610.26 €
CHASSIGNOL	-240.35 €
CHATONNIER	31 756.52 €
COUSSAT	105 284.95 €
CRESENSAT	1 718.59 €
FAYAT	35 407.42 €
GLUFAREIX	2 845.67 €
LA JASSAT	- 2 081.14 €
LAVEIX	- 111.13 €
LA LIGNIÈRE	2 152.82 €
LE MONTELY	13 135.83 €
LA NÉRIE	7 314.41 €
RIBIÈRAS	70 089.75 €
TEISSONNIÈRES	24 252.66 €
TRABATERGUE	33 748.75 €
VERNEUGHEOL	13 231.93 €

Budget TRANSPORT SCOLAIRE

Résultats de fonctionnement 2017

Dépenses	8 425.70 €
Recettes	16 267.10 €
Excédent antérieur	27 542.00 €
Résultat de clôture	35 383.40 €

Résultats d'investissement 2017

Dépenses	
Recettes	
Excédent antérieur	28 627.48 €
Résultat de clôture	28 627.48 €

Budget EAU

Résultats de fonctionnement 2017

Dépenses	35 263.89 €
Recettes	36 720.55 €
Excédent antérieur	27 396.06 €
Résultat de clôture	28 852.72 €

Résultats d'investissement 2017

Dépenses	60 477.28 €
Recettes	8 337.82 €
Excédent antérieur	57 004.54 €
Résultat de clôture	4 865.08 €

◆◆◆◆

Tarifs 2017/2018

- *Vente de l'eau : 0.53 euros/m3*
- *Forfait compteur habitations et bâtiments divers : 56.40 euros*
- *Forfait compteur pour les pâtures : 28.20 euros*

Budget ASSAINISSEMENT

Résultats de fonctionnement 2017

Dépenses	9 485.19 €
Recettes	63 090.50 €
Excédent antérieur	75 358.66 €
Résultat de clôture	128 963.97 €

Résultats d'investissement 2017

Dépenses	223 457.65 €
Recettes	53 300.22 €
Excédent antérieur	8 206.43 €
Résultat de clôture	- 161 951.00 €

◆◆◆◆

Tarifs 2017/2018

- *Vente de l'eau : 0.55 euros/m3*
- *Forfait annuel : 70.00 euros*

Conseil Municipal

Bernard THOMAS, Maire

Adjoints

Odette LEGOY
Marc BOURRAND
André DÉTIANGE

Conseillers municipaux

Alexandra DE ROOIJ
Stéphanie DEVEDEUX
Isabelle MICHON
Sarah PERRIER
Daniel BOUYON
Jean-Baptiste LEGOUEIX
Jean-Louis RICHIN

♦♦♦♦♦

Délégués commissions

- Communauté de Communes SIOULET-CHAVANON :
Bernard THOMAS

- C.C.A.S.

Odette LEGOY
Isabelle MICHON
Alexandra DE ROOIJ
Daniel BOUYON

- S.I.E.G. du Puy-de-Dôme :

Jean-Baptiste LEGOUEIX
André DÉTIANGE

- S.M.A.D. des COMBRAILLES :

Odette LEGOY
Bernard THOMAS

- S.M.C.T.O.M. HAUTE-DORDOGNE :

André DÉTIANGE
Marc BOURRAND
Alexandra DE ROOIJ
Stéphanie DEVEDEUX

- Commission communale des travaux :

Marc BOURRAND
André DÉTIANGE
Jean-Louis RICHIN
Isabelle MICHON

- Commission communale des forêts :

André DÉTIANGE
Daniel BOUYON
Odette LEGOY
Bernard THOMAS

- Commission d'appels d'offres :

Président : Bernard THOMAS

Titulaires :

Isabelle MICHON
André DÉTIANGE
Jean-Baptiste LEGOUEIX

Suppléants :

Sarah PERRIER
Alexandra DE ROOIJ
Jean-Louis RICHIN

♦♦♦♦♦

Associations

André DÉTIANGE Président du Club des Vergnes

Emilie BALAGE & Yoann SOUCHAL
Présidents du Comité des fêtes

Marc BOURRAND Président du club ULM « Les Ailes Verneugheoloises »

Jean-Paul MICHON Président du club d'astronomie « LES PLEIADES »

Guy COMBAS Président de la société de chasse LA FRATERNELLE

Cédric GUILLOT Président de l'association des Parents d'Elèves HERMENT-VERNEUGHEOL

Sarah PERRIER Présidente de l'association « Les Ecuries de Fayat »

Stéphanie DEVEDEUX Présidente de l'AMICALE DE VERNEUGHEOL

♦♦♦♦♦

Heures d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

♦♦♦♦♦

Heures d'ouverture de la déchetterie :

Lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Samedi de 8h30 à 13h.

Fermeture les jours fériés.

ETAT CIVIL 2017

Naissances :

Ysalis MOUTON

Mariages :

Isabelle LEBON & Jean-Philippe ETHEVE
Marie-Françoise AUDET & FARRET François

Décès :

Marie-Rose CHEVALIER
Pierre LAPORTE
Monique TERRADE TOTON
Pierre TRAPON
Albert BRIQUET
Marie TERRADE BRUNET
Renée TIXIER GUILLEY
Daniel QUEYRUT
Alain DUFRANÇAIS

Budget Principal

Dépenses	394 998.30 €
Recettes	390 023.16 €
Excédent antérieur	708 109.29 €
Résultat de clôture	703 134.15 €

Résultats d'investissement 2017

Dépenses	338 744.19 €
Recettes	118 625.05 €
Excédent antérieur	85 833.71 €
Résultat de clôture	- 134 285.43 €

Résultat de l'exercice 2017 : 568 848.72 €



INFORMATIQUE :

La mairie met en libre-service un ordinateur sous Windows 8 aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Notre site WEB dont l'adresse est : <http://verneugheol63.e-monsite.com/> vous permet de suivre les événements de notre commune et d'obtenir de nombreux renseignements, n'hésitez pas à le consulter.



Travaux réalisés en 2017

- Voirie communale 2017 : 329 945 euros
- Subvention reçue du Conseil départemental en 2018 :
71 800 euros

- Restauration du monument aux Morts : 2 995 €
- Subvention de l'ONAC : 599 €

- Travaux Ad'AP

La loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), catégories de 1 à 5, disposent d'un diagnostic accessibilité et soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap.

Le gouvernement a mis en place par voie d'ordonnance les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Solde DETR Etat : 582 euros

FIC Conseil départemental : 4 547 euros

- Assainissement collectif de TRABATERGUE :

Lot 1 Réseaux Eaux Usées : 123 767.95 euros

Subvention du Conseil départemental : 31 500 €

Lot 2 Traitement Eaux Usées : 38 038 euros

Subvention du Conseil départemental : 10 500

Lot 3 Contrôle assainissement : 3 300 euros

Travaux et subventions prévus en 2018

- Travaux cimetière communal :

Travaux d'accessibilité : 89 950 euros

Travaux de rénovation des murs : 30 650 euros

Subvention Etat DETR : 15 090 euros

Subvention FIC Conseil départemental : 24 946 euros

Travaux non terminés et subventions pas encore reçues

- Mise en conformité des périmètres de protection des captages : 32 868 euros

Subvention du Conseil départemental 20 % : 6 574 €

Subvention de l'agence LOIRE-BRETAGNE 60 % : 19 720.80 €

- Etude diagnostique et actualisation du zonage
d'assainissement collectif : 18 800 euros

Subvention du Conseil départemental 20 % : 1 580 €

Subvention de l'agence LOIRE-BRETAGNE 60 % : 11 280 €



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
VERNEUGHEOL

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE VERNEUGHEOL

Exploitant

MAIRIE DE VERNEUGHEOL

Ressources

Vous êtes alimentés par 4 captages

◆ LES GRANGES

Autorisé par arrêté préfectoral du 21/03/2014

◆ MONTELY

Autorisé par arrêté préfectoral du 21/03/2014

◆ PIERRE BLANCHE 1 OUEST

Autorisé par arrêté préfectoral du 21/03/2014

◆ PIERRE BLANCHE 2 EST

Autorisé par arrêté préfectoral du 21/03/2014

Traitement

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

◆ TRT CAPT MONTELY + GRANGES + PIERRE BL

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs de contamination fécale

Pourcentage de conformité des 14 valeurs mesurées : 92,9 %
Maximum : 1 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de qualité satisfaisante.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

8 valeurs mesurées : mini. : 3,4 °f - maxi. : 3,8 °f - moyenne : 3,6 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

Aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 16,0 µg/l - moyenne : 5,8 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

21 valeurs mesurées : mini. : 14,0 mg/L - maxi. : 20,9 mg/L - moyenne : 16,9 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates conforme à la réglementation européenne.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

6 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2013 et 2017. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

Réalisé et en cours

Chantiers réalisés

- Trabatergue : l'assainissement collectif est terminé
- Chez Gaillot : le virage au milieu du village a été élargi
- Entretien des voiries : Les réfections prévues l'an dernier ont été réalisées
 - ✓ Route de Coussat
 - ✓ Tournant de Chez Gaillot
 - ✓ Route de Fayat à Chatonnier
 - ✓ Chemin de Teissonière au Moulin du Souchal
 - ✓ Route de Barmontel à la Gagnerie
 - ✓ Route des Aymards

Certains travaux ont été imputés sur les sections courant 2018 et n'apparaissent pas sur la comptabilité au 01/01/2018 affiché dans ce document.

- La ligne EDF, partant du champ de panneaux solaire d'Herment jusqu'à Voingt, a traversé notre commune sans faire de gros dégâts

Chantiers en cours

- Protection des sources : la clôture du périmètre de protection a pris du retard
- La Nérie : Le terrain qui doit être remis en culture est déboisé.
- Remise en état des bâtiments en location.
- Le cimetière : Depuis quelques jours les travaux ont commencé. Pour rappel, il s'agit de goudronner les allées afin de solutionner le problème du désherbage et des orages qui ravinent les allées en pouzzolane. Page suivante vous trouverez le projet initial

En projet

- Remise en état du presbytère
- Le hangar des syndicats : S'il est conservé par la Municipalité, des travaux sont indispensables, notamment la réfection de la toiture en tôles rouillées
- Les voiries : sont prévus les réfections de la route des Poux, de la route de Laveix et celle d'angoilas
- Recensement des tombes laissées à l'abandon.

Divers

- Les rivières : depuis deux ans La remise en état du ripisylve de la Ramade était effectuée par le chantier d'insertion lorsque son activité première de bucheronnage le lui permettait.

Cet entretien consistait à dégager les arbres tombés dans la rivière et en la création d'abreuvoir pour les animaux.

Depuis l'arrêt du chantier d'insertion en 2018 ces travaux sont stoppés en attendant que les subventions demandées à l'Agence de l'eau et au Conseil départemental soient accordées. Bien que les enveloppes aient une fâcheuse tendance à se réduire, il est toujours possible aux propriétaires, d'effectuer une demande d'aménagement d'abreuvoirs à la Communauté de communes

Projet d'aménagement du cimetière



Carré grille Ø300

Carré grille Ø200

Regard grille Ø600

Regard grille 30x30

PVC Ø100

Rampes P3

PVC Ø315

PVC Ø200

Surface à traiter en béton

Surface à dégraisser, empiètement en Ø315, enrobé Ø10

L'immobilier de notre Commune

Bâtiments nécessaires au fonctionnement de la commune :

- Mairie
- Garage situé derrière la Mairie
- Garage des syndicats situé près de l'église : ce bâtiment servait à stocker les marchandises des achats groupés effectués par le syndicat des agriculteurs. Se pose la question de le rénover ou de le détruire.

La salle des fêtes : particulièrement bien équipée, elle a fait office de cantine scolaire. Elle est le lieu de rencontre des associations et souvent louée pour des événements familiaux. Depuis 2 ans les toilettes sont devenues publiques.

Ecole : outre les 2 classes, ce bâtiment est composé de deux logements loués situés à l'étage. Autrefois, un des appartements était pour l'instituteur, l'autre pour la Mairie

Le multiple rural : Après la fermeture des 2 cafés épiceries, la municipalité a décidé de construire un multiple rural dont la vocation était d'animer la commune et rendre de menus services à la population. Actuellement c'est un agréable restaurant ouvrier.

L'église : de moins en moins fréquentée, elle n'en demeure pas moins une église romane que la municipalité a cœur d'entretenir au mieux

Le cimetière : voir ci-après dans les projets en cours

Bâtiments en location

- Ancienne école de coussat
- Multiple rurale : logement situé au-dessus du restaurant
- La Maison de Cressenssat
- Le presbytère
- Les 2 appartements au 1^{er} étage de l'école communale

Tous ces bâtiments demandent une recherche de locataire et un entretien régulier réalisé le plus souvent par l'employé de la commune et la participation bénévole des élus compétents dans le domaine.

La remise en état de ces logements peut se révéler coûteuse et le Conseil s'est demandé si une vente ne serait pas plus intéressante : La remise en état du presbytère est estimée à environ 60 000€, (isolation peinture : 32 000€, chauffage : 15 000€ électricité 10 000€, plomberie-sanitaire : 5800 €) alors que l'estimation du bâtiment avant travaux est approximativement du même montant.

Finalement, à l'unanimité le Conseil a décidé de conserver ce patrimoine

Les grosses réparations peuvent être financées à 30% par des subventions, le restant l'étant par des emprunts amortis par les loyers. Si ces locations n'enrichissent pas la commune, elles ne coûtent rien au contribuable.

Scolarité : école primaire

Le RPI Herment-Verneugheol accueille les enfants de la maternelle au cm2

La garderie gratuite, située dans les locaux de l'école d'Herment ouverte tous les jours scolaires de 8h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00, rencontre un vif succès.

Comme l'a souhaité une grande majorité des parents, la semaine scolaire repasse sur 4 jours

Le périmètre des enfants scolarisé est vaste et s'étend jusqu'au pont du Puy Saint Gulmier ; afin que le temps de transport soit acceptable, la commune de Verneugheol va acquérir un nouveau bus et recruter un chauffeur, sachant que les municipalités d'Herment et du Puy-Saint-Gulmier participeront aux frais engagés.

Le tableau ci-dessous présente le circuit théorique pour le ramassage scolaire. Il sera probablement modifié pour optimiser le temps de trajet des enfants. Rappelons que la Mairie rembourse le transport scolaire pour les élèves du primaire de la commune.

FICHE HORAIRE

Ligne : RC 199 – VERNEUGHEOL- EC VERNEUGHEOL-EC HERMENT rpi

Itinéraire : Ligne Régie Communale

Transporteur : COMMUNE DE VERNEUGHEOL

Commune	Itinéraires Point d'arrêt	RC 199 A lmjv	KM
VERNEUGHEOL		7H50	
ST ETIENNE DES CHAMPS	VILLEDIZARD	8H00	8.6
VERNEUGHEOL	ECOLE VERNEUGHEOL	8H10	+ 8.6
	CHASSIGNOL	8H15	+ 2.6
	CRESSENSAT	8H17	+ 3.2
	ECOLE VERNEUGHEOL	8H22	+ 2.2
	COUSSAT	8H28	+ 4.6
	LE MOULIN DE LA LIGNIERE	8H31	+ 1.6
	TRABATERGUE	8H40	+ 3
	ECOLE VERNEUGHEOL	8H42	+ 2.2
	CHATONNIER	8H49	+ 7.6
HERMENT	ECOLE HERMENT	8H58	+ 10
VERNEUGHEOL	ECOLE VERNEUGHEOL	9H	+ 3 = 57.2
VERNEUGHEOL		8H	
PUY ST GULMIER	SOULIER	8H17	13 km
	LE FOUR	8H20	+ 1 = 14 km
	FRATANGES LE MOULIN DE BESSOU	8H30	+ 5 = 19 km
HERMENT	ECOLE HERMENT	8H40	+ 9 = 28 km
VERNEUGHEOL	ECOLE VERNEUGHEOL	8H50	+ 4 = 32 km

Transporteur : COMMUNE DE VERNEUGHEOL

RETOUR

Commune	Itinéraires Point d'arrêt	RC 199 A lmjv	KM
VERNEUGHEOL	ECOLE VERNEUGHEOL	16H30	
HERMENT	ECOLE HERMENT	16H33	3
ST ETIENNE DES CHAMPS	VILLEDIZARD	16H40	+ 7
VERNEUGHEOL	CHASSIGNOL	16H50	+ 10
	CRESENSAT	16H52	+ 3.2
	ECOLE VERNEUGHEOL	16H57	+ 2.2
	COUSSAT	17H03	+ 4.6
	LE MOULIN DE LA LIGNIERE	17H06	+ 1.6
	TRABATERGUE	17H15	+ 3
	ECOLE VERNEUGHEOL	17H17	+ 2.2
	CHATONNIER	17H24	+ 7.6
HERMENT	ECOLE HERMENT	17H33	+ 10
VERNEUGHEOL	VERNEUGHEOL	17H34	+ 3 = 57.4
VERNEUGHEOL		16H30	
HERMENT	ECOLE HERMENT	16H33	3
PUY ST GULMIER	SOULIER	16H50	+ 10 = 13
	LE FOUR	16H53	+ 1 = 14
	FRATANGES LE MOULIN DE BESSOU	17H03	+ 5 = 19
VERNEUGHEOL	VERNEUGHEOL	17H23	+ 13 = 32

Suite à la fermeture du collège de Giat, les classes de la 6^{ième} à la 3^{ième} du secteur public sont localisées à Bourg-Lastic ou Pontaumur.

Notre communauté de communes « Chavanon Combrailles et Volcans »

LES COMPETENCES

Révisées et actualisées depuis le 1er janvier 2017 dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes, les compétences correspondent au plus près au champ des activités intercommunales. Ces compétences sont inscrites dans un arrêté préfectoral. Elles décrivent précisément les attributions confiées par les communes à l'intercommunalité.

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

- > Aménagement de l'espace
- > Développement économique

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

- > Protection et mise en valeur de l'environnement
- > Politique du logement et du cadre de vie
- > Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- > Transport
- > Assainissement non collectif
- > Actions en faveur de la population (services, culture et sport, périscolaire)
- > Actions touristiques

LES SERVICES

Le maintien à domicile

Pôle Action Sociale (CIAS)
04 73 88 75 58

Direction : Carole VILLEDIEU
@ cias@ccvcommunaute.fr

Le portage des repas sur le secteur de Bourg-Lastic / Giat / Herment

4, route de Tulle – 63670 BOURG-LASTIC

04 73 21 88 68
@ cias@ccvcommunaute.fr

Accueil de loisirs

Fonctionnement des mercredis :

L'accueil de loisirs sera ouvert les mercredis toute la journée.

Fonctionnement des vacances

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants de 8h30 à 17h30, avec une garderie de 7h30 à 8h30 le matin et de 17h30 à 18h30 le soir.

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Retrouvez toutes les informations (horaires, transport, tarifs...) sur le programmes à chaque vacances.

Accueil de Loisirs Chavanon Combrailles et Volcans

4 route de Tulle 64760 BOURG-LASTIC 04 73 21 88 68

@ alsh.bourglastic@ccvcommunaute.fr

Pôle santé

Maison de santé de Giat, Pontaumur, Le Montel de Gelat, Pongibaud (ouverture d'un cabinet de radiologie)

MOBILITÉ

Le bus des montagnes

Le Bus des Montagnes participe à la complémentarité du service en permettant de faciliter le transport sur le territoire, en favorisant les échanges et l'accès aux services.

Nous proposons un transport pour les Foires de Pontgibaud et un service régulier à destination de Clermont-Ferrand les 2^e mercredis et 4^e jeudis du mois, mais également pour certains événements : Foire Internationale de Clermont/Cournon, Sommet de l'Élevage, Marché de Noël, en partenariat avec le Conseil Départemental.

16 € l'aller-retour

9 € le billet simple

Transport à la demande

Un transport à la demande existe sur le secteur de Bourg-Lastic. Il fonctionne les mercredis (durant les périodes scolaires) entre 13h30 et 17h30 et vous emmène à Clermont Ferrand.

Plusieurs arrêts sont possibles sur demande : La Chataigneraie, CHU Gabriel Montpied, République, CHU Estaing.

8 € l'aller-retour*

**Ce tarif comprend le transport d'approche (du domicile à Bourg-Lastic = 4€ et le trajet de Bourg-Lastic à Clermont-Ferrand = 4€).*

Réservation auprès du CIAS Chavanon Combrailles et Volcans (pôle de Bourg-Lastic)

CONTACT :

Pôle Action Sociale (CIAS)

04 73 21 88 68 @ cias@ccvcommunaute.fr

Pour plus de renseignements : <http://www.ccvcommunaute.fr/communaute-de-communes/presentation/>

Bon à savoir

Permanence du conciliateur de justice

Bernard Chaput vient d'être nommé conciliateur de justice pour les **communes des cantons de Saint Georges de Mons et de Saint Ours les Roches**.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, chargé de faciliter l'émergence d'une solution négociée satisfaisante pour chacune des parties en conflit.

Il prête serment devant le premier président de la cour d'appel. Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret.

La procédure de conciliation est simple, amiable et gratuite. Elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf souhait du justiciable.

Les permanences du conciliateur auront lieu **sur rendez-vous** dans les mairies suivantes :

- **Mairie de Pontgibaud**, le 2^e jeudi du mois de 9h30 à 12h (à compter du 8 février 2018)
- **Mairie de Saint Georges de Mons**, le 3^e jeudi du mois de 9h30 à 12h (à compter du 15 février 2018)
- **Mairie de Combronde**, le 4^e jeudi du mois de 9h30 à 12h (à compter du 25 janvier 2018)

Pour prendre rendez-vous ou échanger des informations :

- Par téléphone au 07 61 23 18 21
- Par mail bernard.chaput@conciliateurdejustice.fr (adresse ouverte à compter du 01/01/2018)

Pour plus de renseignements : www.conciliateurs.fr

Permanences utiles

Permanences des assistantes sociales du conseil départemental 04.73.77.35.87

- | | | |
|----------------|---|----------|
| • Pontaurmur | les mardis de 9h-12h | sans rdv |
| • Herment | 4 ^{ième} jeudi de chaque mois | avec rdv |
| • Giat | 1 ^{er} et 3 ^{ième} jeudi de chaque mois | avec rdv |
| • Bourg-Lastic | 1 ^{er} mardi de chaque mois | avec rdv |

Permanences à Rochefort Montagne : chambre d'agriculture 04.73.65.92.69

Conseiller MSA tous les mardis de 9h à 12h sans rdv

Conseiller d'entreprise : 1^{er} mardi de chaque mois de 9h à 12h avec rdv

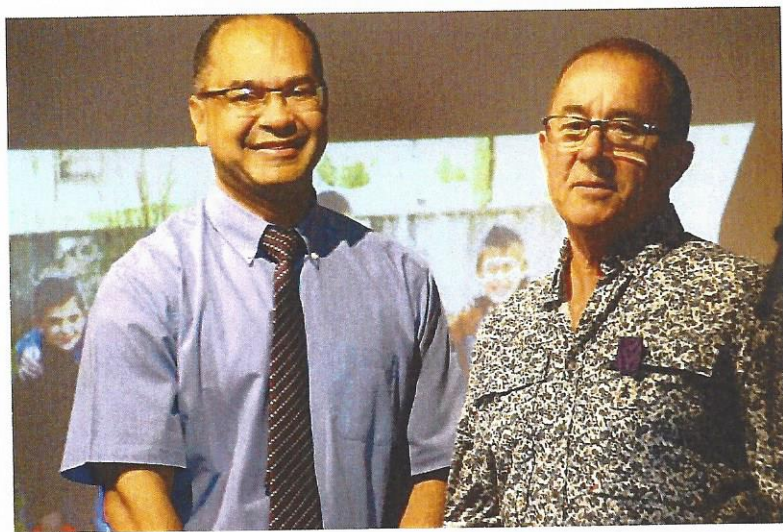
Conseiller SAFER et conseiller transmission : 2^{ième} mardi de chaque mois de 9h à 16h30 avec rdv

Départ en retraite de Jean-Paul Jarleton

Après 40 années d'enseignement dans notre école communale, Jean-Paul prend sa retraite.

Comme il aime à le raconter, l'inspecteur lui avait dit que sa nomination à Verneugheol serait de courte durée l'école étant menacée de fermeture ; 40 ans plus tard, l'école est toujours ouverte et une nouvelle institutrice, Sandra Vernège, est nommée pour la rentrée de septembre 2018.

40 ans c'est deux générations : après les parents, Jean-Paul a eu le plaisir d'accueillir leurs enfants. Pour saluer son engagement auprès de notre population, la municipalité avait invité les anciens élèves et les habitants de la commune le 7 juillet autour d'un buffet.



Cette fête sous le soleil, a réuni plus de 250 personnes qui ont assisté à la remise des Palmes Académiques par Monsieur Bruno CHAMPIGNEUL, Inspecteur de la Circonscription.



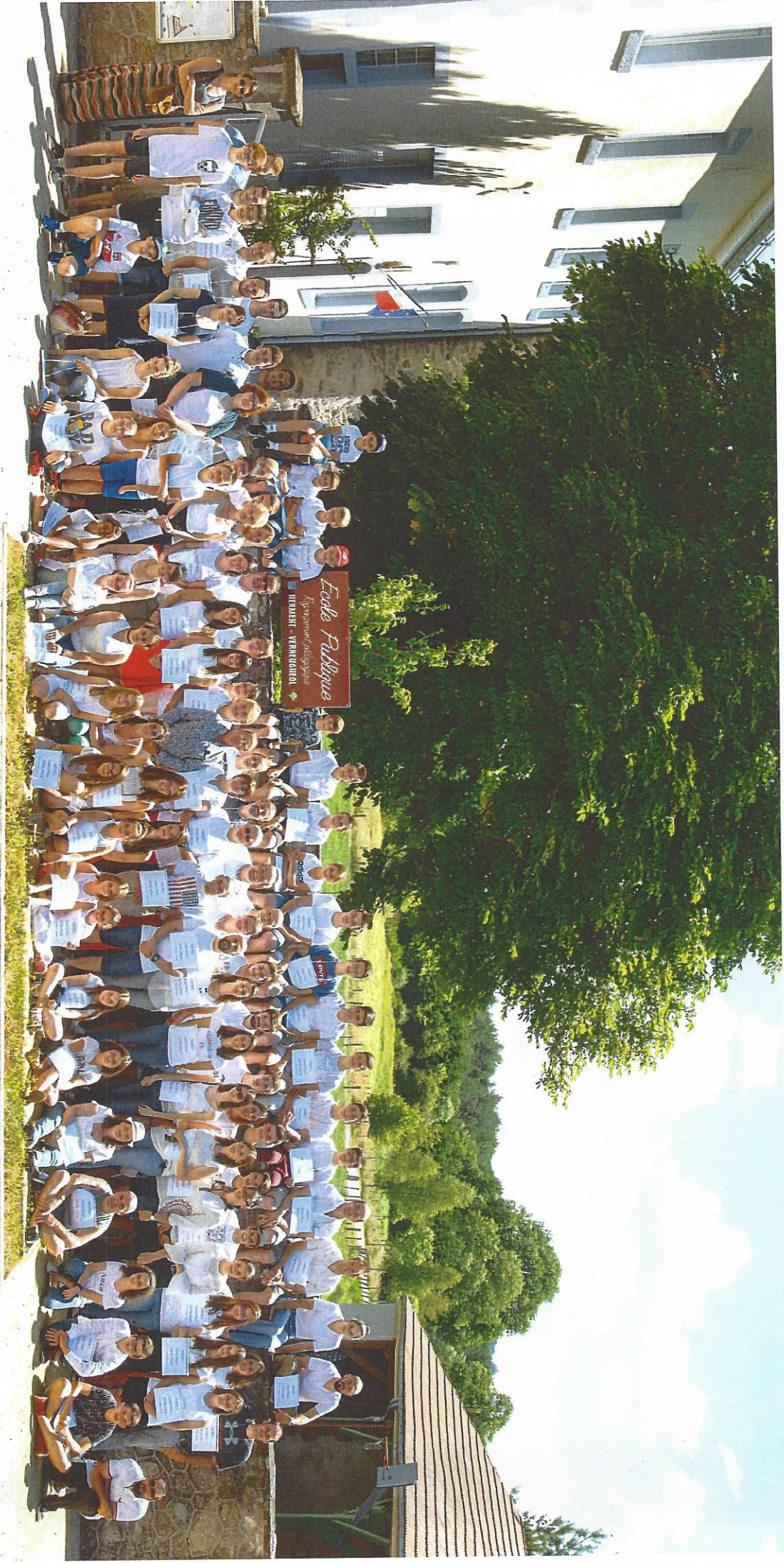
Plusieurs personnalités sont venues saluer le professionnalisme de Jean-Paul et son amour pour l'école rurale : le sénateur Jacques-Bernard MAGNER qui lui a remis la médaille du Sénat, la députée Christine PIRÈS-BEAUNE, la conseillère départementale Audrey MANUBY ainsi que les élus des communes voisines.



Durant cette période, Jean-Paul a assuré l'éducation des enfants, il a également assuré le secrétariat de Mairie pendant plusieurs années, et s'est même vu porter la casquette d'agent de voyage, sortant ainsi de son rôle d'enseignant en faisant profiter aux habitants de la commune des multiples destinations des voyages scolaires sur l'hexagone voir à l'international.

Un classeur situé au secrétariat de mairie, contient les photos de groupe réalisées durant ces 40 ans. Il est possible de les consulter et d'obtenir une photocopie de celles qui vous intéressent.

Il est également possible d'obtenir la photo souvenir des anciens élèves au format papier ou numérique



Le comité des fêtes



Le comité des fêtes organise plusieurs manifestations durant l'année, environ une par saison :

-au printemps, en mars en général, un bal à thème, le 17 mars 2018 c'était bal de la st patrick .

-en été, la fête patronale (les 29,30 juin et 1^{er} juillet 2018).

-en automne, il propose (environ fin octobre) un concours de belote qui en 2017 n'a accueilli que 10 équipes .

- en hiver, un bal à thème en décembre ; le 16 décembre c'était soirée gourmande avec multitude de de friandises et ce fut un succès.



(photoKEOPS)



Le comité tiendra son Assemblée Générale très prochainement ; cette année , les 2 présidents (Emilie et Yoann) démissionnent par manque de temps et de disponibilité. La nouvelle équipe aura pour tâche de rassembler les jeunes et moins jeunes autour d'un programme d'animations pour la commune soit dans la continuité soit dans l'innovation ! Aussi, si vous avez des idées, un peu de temps libre et de la motivation, rejoignez nous et n'hésitez pas à contacter l'un des membres du comité, il y en a forcément un près de chez vous.

Par ailleurs, le comité des fêtes remercie sincèrement la municipalité qui reste à son écoute et par les généreuses subventions lui permet de proposer des concerts, bal et animations gratuits pour la fête.

Retrouvez également le comité sur Facebook !!

Bibliothèque

Dépôt de Verneugheol

Bonjour à tous, Amis lecteurs...ou non,

Depuis 7 ans, vous avez la possibilité d'accéder à la lecture gratuitement, grâce au dépôt de livre mis en place à la Mairie de Verneugheol, les vendredis, de 14 à 15 h.

Vous pouvez aussi demander des revues, des CD ou DVD.

Il suffit d'adhérer, même si vous ne venez que de temps en temps, c'est gratuit et en plus cela nous permet de pouvoir continuer à assurer ce service, qui pour certains lecteurs, est important.

Jean-Paul et Christiane pensent faire une journée porte ouverte, avec petits gâteaux et boissons, à l'automne, pour expliquer le fonctionnement du réseau de bibliothèques de la nouvelle Communauté de Communes. Venez nombreux, cela nous fera plaisir.

Nous vous rappelons aussi, que pour toute personne dans l'impossibilité de se déplacer, nous pouvons assurer le portage des livres, ou autre, à domicile.

Par la lecture, on peut se ressourcer, s'évader, s'instruire (il n'y a pas d'âge pour cela), partager ses impressions, s'aventurer sans danger dans des histoires pittoresques, retrouver ses racines....

Merci à tous ceux qui partagent ces moments de rencontre du vendredi, merci à ceux qui s'ajouteront à notre liste d'adhérents.

A bientôt,

Jean-Paul et Christiane



Club Les Pléiades

L'astronomie est à la portée de tous, il suffit de regarder le ciel, d'être un peu dans la Lune et d'avoir la tête dans les étoiles.

En 2018, le club propose des diaporamas et observations suivant la météo du moment et l'actualité astronomique :

Samedi 17 mars..... Assemblée Générale et galette

Samedi 28 avril.....Ligue contre le cancer : présentation d'un diaporama « Histoire de l'astronomie »

Samedi 21 juillet..... Présentation du ciel en projection en salle, 7 personnes présentes

Mardi 31 juillet.....Observation ou diaporama au Centre de Loisirs de Pontamur

Vendredi 3 août.....Nuit des Etoiles : conférence à la salle et observation après 21h

Samedi 4 août.....Observation ou conférence après 21h

Samedi 11 août.....Observation et diaporama à l'étang de Chaux



Nuit des étoiles 2017

CLUB DES VERGNES

Le Club est ouvert à tous ceux qui souhaitent, avec nous, proposer des manifestations, des activités afin que chacun trouve dans notre village le plaisir d'y vivre en toute convivialité.

En 2018 notre permanence hivernale de jeux, belote et tarot, a connu une belle fréquentation constante.

La pièce de théâtre proposée le 11 février a attiré 92 spectateurs, le thé dansant du 15 avril 120 entrées, notre repas de printemps 56 convives et le voyage en Val de Loire des 12 et 13 juin 25 personnes.

Nous avons prêté notre concours à la marche contre le cancer du 28 avril et offert le bal de la fête patronale du 1^{er} juillet.

A venir

Le 11 septembre prochain une sortie sur la journée à La Chaise Dieu avec le petit train au départ d'Ambert (il ne reste que quelques places).

Le 30 septembre nous proposons un spectacle Cabaret Transformiste.



Le 13 octobre notre repas d'automne sera ouvert à toute la population.

Le 9 décembre un second thé dansant sera mis sur pied.

Début 2019 nous prévoyons d'organiser un loto.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour passer ensemble d'excellents moments !

AMICALE DE VERNEUGHEOL

Depuis le 27 février 2018, est née une nouvelle association, l'AMICALE DE VERNEUGHEOL, qui compte 35 adhérents environ.

Cette association a pour but d'organiser des activités culturelles, des randonnées..., de renforcer les liens de convivialité entre les générations, en proposant des activités intéressant tout le monde, quelque soit l'âge.

En début d'année, nous avons organisé des veillées sur le thème des jeux anciens, des films muets, un barbecue, une randonnée pour la fête patronale ainsi qu'une « bouérade » ou voisinade, ouverte à toute la population de la Commune.

Nous continuerons nos veillées, avec des thèmes différents. Un voyage est prévu en septembre, à Château Dauphin, à Pontgibaud, avec explications sur les plantes du Parc par Alexis Brunel et visite du Volcan de Lemptégy, pique nique sur les bords de Sioule (Chacun prévoit le sien) ou s'il fait mauvais, repas pris au restaurant du volcan.

Tout nouvel adhérent est le bienvenu.

Stéphanie DEVDEUX et toute son équipe

Les ailes Verneugheoloises

L'année 2017

Notre aéro-club a tourné au ralenti car les conditions météorologiques de début d'année ont été catastrophiques. Beaucoup de pluie qui ont saturé le terrain en eau empêchant tout décollage. Tous nos collègues, dans toute la région, ont subi le même sort.

Cependant nous nous sommes activés sur l'entretien de l'avion et surtout sur le pendulaire que nous avons acheté. Ce pendulaire avait eu un petit dégât suite à une sortie de piste. L'aile a eu une grande visite et nous avons emmené à Guéret le chariot pour une bonne révision du moteur. On a pu faire un vol de vérification qui nous a conduit à quelques réglages de l'aile. Christian a fait quelques vols au Puy avec instructeur pour valider sa formation pendulaire.

Sur l'avion nous avons changé les freins à tambour par des freins hydrauliques à disque : meilleur freinage.

Nous avons aussi investi dans une nouvelle manche à air et des plots qui ne seront installés qu'en début d'année 2018.

L'année 2018

Cette année encore le mauvais temps nous a paralysé tout le printemps. Donc peu de vols.

Et comme c'était le 25ème anniversaire du Club, nous avons organisé une rencontre avec un petit repas sur le terrain. Donc invitations auprès de tous nos amis ulmistes des environs. Manque de chance, la météo ne nous a pas épargnés ce jour-là et personne n'est venu. Christian a juste pu faire un petit vol de démonstration en fin de journée.

Marc et Jean-François ont fait un vol qui nous donne bien envie de recommencer. Nous avons ainsi vu Crocq, l'aérodrome de Montluçon – Guéret où nous avons atterri, Montluçon, le Viaduc des Fades et retour à Verneugheol : 2 heures de vol par un temps idéal.

Nous comptons sur l'automne pour assouvir notre passion...



Un simulateur de vol a passionné grands et petits lors de notre fête annuelle

Société de chasse « La Fraternelle »

La société de chasse englobe 5000 ha sur les communes de Verneugheol et Saint Germain Près Herment. Elle se compose de 2 équipes, chacune ayant son secteur ; soit environ 80 adhérents.

Président : Guy Combas 06.75.14.12.41

Vice-président secteur de Verneugheol : Jean-Baptiste Legoueix 06.19.18.09.06

Vice-président secteur de Saint Germain : Georges Béraud 06.19.90.55.11

La chasse est ouverte du 2^{ème} dimanche de septembre au dernier jour de février

Pour certains petits gibiers la clôture a lieu le premier week-end de janvier sauf pour le lièvre dont la fermeture est le troisième dimanche de novembre

Depuis quelques années, le gros gibier est plus nombreux augmentant le nombre de bracelets :

Pour 2018-2019 :

Chevreuil : 48 bracelets

Sanglier adulte : 7, jeune 12

Cerf (dague) : 1

Actuellement nous constatons la présence de nombreux blaireaux qui abîment les maïs et creusent de nombreux trous dans les prairies ainsi qu'un grand nombre de renards. Ce dernier étant classé « gibier », les chasseurs ne peuvent le réguler correctement

La chasse est un régulateur, c'est pour cette raison que nous avons trois piégeurs agréés dans notre commune chargés de réguler la martre, le blaireau, la fouine, la pie et autres corbeaux : Guy Combas, Isabelle Michon, Jean-Charles Flores

L'été, chaque secteur organise un repas de chasse auquel sont conviés les propriétaires moyennant une faible participation. C'est l'occasion de goûter du gibier (sanglier, chevreuil)



Pour la chasse au gros gibier (sanglier et chevreuil), la société de chasse a installé 10 miradors en 2017-2018 et prévoit d'en poser 10 de plus la saison prochaine. Ces installations facultatives permettent des tirs fichants (la trajectoire du projectile doit arriver dans le sol et à courte distance), augmentant ainsi la sécurité de tous.

Dans le domaine privé, ces installations demandent l'accord du propriétaire.

L'assurance maladie communique

Les griffures de chat

Les griffures de chat causent parfois des maladies infectieuses. Nettoyer et désinfecter la plaie permet généralement d'éviter les complications. Dans certains cas, une consultation médicale et un traitement sont nécessaires.

Les maladies infectieuses transmises par les griffures de chat

Les chats (sauvages comme domestiques) peuvent transmettre des maladies à l'homme, en particulier par **griffure** ou morsure. Ainsi, un tiers des personnes griffées développent une infection. En effet, les griffes du chat portent de nombreux germes, sources possibles de pathologies telles que :

- la **maladie des griffes du chat** et la **pasteurellose**, dues à des bactéries ;
- la **sporotrichose**, due à un champignon.

Aucune de ces affections n'est contagieuse d'homme à homme. Soyez vigilant devant toute lésion liée à une griffure, même si elle est isolée et / ou superficielle. Ce type de plaie doit être traité rapidement, pour éviter les complications qui sont susceptibles de survenir.

Morsure de chien ou de chat

En cas de morsure, appliquez les conseils suivants :

- nettoyez immédiatement la plaie à l'eau et au savon en faisant couler l'eau abondamment,
- éliminez les corps étrangers s'il y en a (cheveu, dent, saleté...),
- rincez très abondamment,
- séchez,
- appliquez une solution antiseptique,
- couvrez la plaie avec un pansement stérile,
- prenez ou donnez à la personne blessée un antalgique de type paracétamol en cas de douleur.

Puis chaque jour, désinfectez la plaie et surveillez son aspect. Prenez votre température.

Morsure de serpent

En France métropolitaine, les morsures graves de serpents sont principalement dues aux **vipères** : le seul reptile venimeux vivant en liberté. Il arrive de plus en plus fréquemment que certains serpents exotiques, élevés par des collectionneurs ou apportés par des touristes, soient impliqués.

Une morsure de serpent est-elle toujours dangereuse ?

Une fois sur deux environ, le serpent venimeux n'injecte pas son venin lors de la morsure. Dans ce cas, on parle de **morsure sèche** : elle n'engendre que des symptômes locaux.

En cas d'injection de venin, on parle d'**envenimation** et des symptômes généraux apparaissent et leur importance dépend de la dose de venin présente dans l'organisme. Le plus souvent, les symptômes restent légers sauf en cas d'allergie au venin.

Dans tous les cas de morsure, ne prenez pas de risque et appelez les secours.

Différences entre une couleuvre non venimeuse et une vipère venimeuse

Couleuvre non venimeuse	Vipère venimeuse
Tête ronde	Tête triangulaire
Une seule ligne d'écailles entre l'œil et la gueule	Plusieurs rangées d'écailles entre l'œil et la gueule
Pupille ronde	Pupille fendue verticalement
Petites dents	Museau retroussé et crochets

La conduite à tenir en cas de morsure de serpent

Ce que vous devez faire immédiatement en cas de morsure de serpent terrestre

Voici quelques conseils :

- appelez les urgences en faisant le **15** ou le **112** depuis un téléphone fixe ou un téléphone mobile ;

- en attendant les secours, restez calme, rassurez la victime et son entourage. En effet, en dehors du choc anaphylactique dû à une allergie au venin, il faut plusieurs heures pour que les symptômes soient au plus fort ;
- placez la victime au repos, l'agitation favorise la diffusion du venin ;
- mettez la victime en position latérale de sécurité (sur le côté, la tête légèrement plus basse que le corps) en cas de perte de connaissance ;
- ôtez les bagues, les montres, les chaussures et tout ce qui peut serrer la zone mordue car celle-ci va se mettre à gonfler ;
- si possible, désinfectez la plaie avec un antiseptique ;
- immobilisez le membre mordue pour ralentir la propagation du venin dans l'organisme ;
- essayez de mémoriser l'aspect du serpent (sa taille, sa couleur, la forme de sa tête) mais ne cherchez pas à l'attraper ;
- en cas de douleur, utilisez uniquement le paracétamol. Attention ne donnez pas d'anti-inflammatoire, ni d'aspirine qui augmentent le risque de saignement.

Ce que vous ne devez jamais faire en cas de morsure par un serpent terrestre

Certaines conduites sont dangereuses, bannissez-les. Ainsi :

- ne posez pas de garrot : l'utilisation d'une ceinture, de ficelle ou équivalents peut causer de graves lésions du membre mordue ;
- ne posez pas de bandage compressif ;
- ne sucez pas la plaie ;
- n'incisez pas la plaie ;
- ne posez pas de glace, pommade....sur la morsure ;
- ne comprimez pas la plaie ;
- n'injectez aucune substance. L'utilisation des kits anti-venins est inefficace et retarde souvent la prise en charge ;
- ne donnez pas d'alcool au blessé ;
- ne quittez pas la personne mordue jusqu'à la prise en charge médicale.

En cas de saignement, compressez la plaie à l'aide d'un linge propre et surélevez, si possible, le membre qui saigne. Si le saignement persiste ou est abondant, contactez les urgences.

Vérifiez, dans le carnet de vaccination, que la personne concernée est toujours protégée contre le tétanos. Si sa vaccination n'est pas à jour, la personne doit consulter son médecin traitant dans les 48 heures.

Morsure de tique et prévention de la maladie de Lyme

Les **tiques** sont des acariens parasites vivant dans les zones boisées et humides (tapis de feuilles mortes, broussailles...), mais aussi présents dans les prairies (herbes hautes), les parcs... et se nourrissant du sang de leurs hôtes.

Grâce à leur appareil buccal (le rostre), les tiques s'accrochent à la peau des animaux (c'est pourquoi on parle de **morsure de tique** plutôt que de **piqûre de tique**). Il s'agit le plus souvent d'animaux sauvages (gibier, oiseaux, rongeurs...) et plus rarement d'animaux d'élevage (vaches, chevaux...) Une fois fixées à la peau, les tiques se gorgent de leur sang. Si l'animal est infecté par la bactérie *Borrelia*, la tique devient alors porteuse du germe.

Si la **tique contaminée par la bactérie *Borrelia*** mord un être humain, elle peut lui transmettre la bactérie responsable de la **maladie de Lyme**.

Les **tiques** peuvent mordre à chaque stade de leur développement : larve, nymphe et adulte. Chez les tiques adultes, seules les femelles mordent. Une fois qu'elle a mordu, la tique reste plantée dans la peau.

Les personnes exposées aux **morsures de tiques** sont les professionnels travaillant en forêt, les campeurs, les chasseurs, les ramasseurs de champignons, les randonneurs...

Morsure de tiques : les conseils importants

- Après une promenade en forêt ou une randonnée en zone boisée, végétalisée, broussailleuse et plus particulièrement en zone humide, pensez à inspecter le plus rapidement possible tout votre corps car les **morsures de tiques** ne doivent pas passer inaperçues. L'examen doit être minutieux car les tiques sont de petite taille (la nymphe ne mesure que 1 à 3 mm). Regardez bien tout le corps et notamment les zones où la peau est fine car les piqûres de tiques y sont plus fréquentes et parfois plus difficiles à voir :
- Si vous constatez la présence de tiques plantées dans la peau, n'appliquez aucun produit (ni d'éther ni autre produit). Cela pourrait faire régurgiter les tiques. La bactérie *Borrelia*, présente dans la salive des tiques et responsable de la **maladie de Lyme** serait alors libérée.
- **Retirez toutes les tiques le plus rapidement possible**, en utilisant un **tire-tique** (vendu en pharmacie) ou à défaut, une fine pince à épiler. Il existe des tire-tiques de petite taille pour les tiques nymphes et de plus grande taille pour les tiques adultes.
- Agrippez délicatement les insectes au plus près de la peau et tirez-les doucement mais fermement. Pour ne pas casser l'appareil buccal (le rostre), faites un mouvement circulaire. Ce mouvement de traction-rotation, réalisé perpendiculairement à la peau, permet de retirer la (ou les) tique(s) sans leur arracher la tête.

- Si vous n'avez pas réussi à retirer toute la tête et le rostre du tique du premier coup, ne recommencez pas et ne cherchez pas à compléter l'extraction. Une petite grosseur pourra persister pendant plusieurs semaines mais elle finira par disparaître.
- Une fois les tiques retirées, désinfectez soigneusement la peau avec par exemple de l'alcool modifié ou un antiseptique à base de chlorhexidine, d'hexamidine ou de povidone iodée.
- Vous avez la possibilité de signaler la piqûre de tique via l'application [Signalement Tique](#) et d'envoyer des [photographies](#) pour documenter l'évolution de la morsure.
- Surveillez chaque **zone mordue (ou piquée) par une tique** pendant 30 jours :
 - Une petite plaque rouge, souvent responsable de démangeaisons, peut apparaître immédiatement ou dans les 24 premières heures après la morsure. Il s'agit d'une réaction normale à la salive de la tique et cela ne veut pas dire qu'il y a eu contamination par la bactérie.
 - En revanche, si vous voyez apparaître une plaque rouge inflammatoire qui s'étend, entre 3 à 30 jours après la morsure, vous devez consulter un médecin car c'est un **érythème migrant**, symptôme de la **maladie de Lyme**. Un traitement antibiotique est alors nécessaire.
 - De la même façon, signalez à votre médecin la survenue de symptômes qui vous paraissent anormaux : douleurs, fièvre et fatigue inexplicables, apparition d'un érythème migrant ailleurs que sur le site de piqûre, douleurs articulaires, troubles neurologiques...
- Il n'est pas recommandé de faire un autotest disponible en vente libre. Si vous avez un doute, parlez-en à votre médecin.

Comment prévenir les morsures de tiques

Lors de vos promenades ou randonnées en forêt ou en zone rurale, ou lors du jardinage en zone végétalisée, adoptez les bons gestes pour **éviter d'être mordu(e) par des tiques** :

- partez en promenade, muni d'un tire-tique pour intervenir le plus rapidement en cas de morsures de tiques ;
- portez des vêtements longs, qui couvrent les bras et les jambes, serrent les poignets et les chevilles, de couleur claire de préférence, de façon à éviter les morsures et à repérer plus facilement la présence de tiques ;
- portez des vêtements couvrant la tête et le cou (en particulier pour protéger les enfants) ;
- mettez des chaussures fermées ;
- glissez les bas de pantalon dans les chaussettes afin que les tiques ne s'insèrent pas par les ouvertures ;

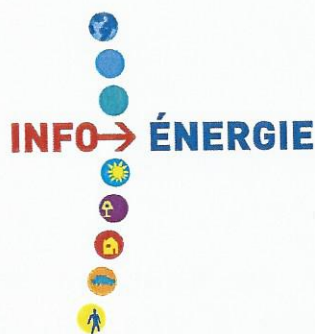
- éventuellement, appliquez un répulsif cutané sur les parties découvertes (répulsif contenant du DEET) de façon à **repousser les tiques**. Mais attention, les répulsifs sont contre-indiqués chez la femme enceinte et le petit enfant.
- Imprégnez les vêtements par un répulsif vestimentaire. La perméthrine est utilisée et à appliquer en pulvérisations sur la face externe des vêtements. Le répulsif agit pendant 6 semaines. Les répulsifs vestimentaires sont toxiques et ont les mêmes contre-indications que les répulsifs cutanés.

Ces mesures de prévention ne vous dispensent pas de l'examen minutieux de votre corps, à la recherche de **morsures de tiques**, au retour de chaque promenade.

Pour plus de renseignements <https://www.ameli.fr/puy-de-dome/assure/sante>



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme



Pour toutes vos **questions** en matière de
rénovation énergétique, location ou vente de logement,
projet immobilier, simulation financière ou fiscale,
travaux, dans le logement collectif ou individuel

*Demandez des **conseils** d'experts
avant d'agir !*

Contactez le guichet unique
gratuit, neutre et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Ou lors de **permanences juridiques** réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org

www.adil63.org

